

<p style="text-align:center">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016</p>

L'an deux mille seize, le jeudi 30 juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Neuvic, se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Pierre BARTHES, Lucien BETAILLE, Laurence BUREAU, Remi FAROUX, Bernard GAERTNER, Jean-François JARRIGE, Catherine LARTIGAUD, Joël MAURIANGE, Marie-Christine MAURY, Marie-Laure MIRANDE, Juliette MURAT, Danielle PRADEL, Fabienne ROUGERIE, Henri ROY, Jacques SENEJOUX, Jean STÖHR.

Absents André ALANORE, ayant donné procuration à Pierre BARTHES
Murielle DELBEGUE ayant donné procuration à Jacques SENEJOUX
Anne RIVIERE ayant donné procuration à Jean STÖHR

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean STÖHR, Maire, qui a désigné : Marie-Laure MIRANDE, secrétaire de séance.

Observations sur le précédent compte rendu :

Monsieur GAERTNER fait observer qu'une nouvelle fois le compte rendu ne reflète pas la réalité des débats.

A la majorité, le compte rendu du précédent conseil est validé.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal **d'inscrire un nouveau sujet** non prévu initialement **à l'ordre du jour**, à savoir :
Décision modificative n°3 – montant du FPIC.

A la majorité les membres du conseil acceptent ces rajouts à l'ordre du jour.

Monsieur GAERTNER demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour, sur la demande des parents d'élèves, l'accès à la piscine d'Ussel.

Monsieur le Maire répond que ce sujet important ne pourra être abordé que lorsque nous saurons si la piscine d'Ussel peut accueillir nos enfants ou si nous devons nous orienter vers Egletons ou ailleurs. Monsieur le Maire propose de repousser ce sujet au prochain conseil.

I-Commande groupée avec le conseil Régional NOUVELLE AQUITAINE

Monsieur le maire précise que sont concernées les œuvres suivantes : Pour la mairie : fontaines du Printemps, fontaine de la poule et les cariatides du jardin public
Pour la Région les cariatides de l'entrée du Lycée professionnel.

Monsieur ROY se réjouit de ce projet, rappelle l'existence d'une étude réalisée par la SEMABLE, rappelle également des œuvres aux Architectes des Bâtiments de France, mais il trouve dommage que le petit bassin dans le jardin public ne soit pas inclus dans l'étude.
Monsieur le Maire répond que cette œuvre pourra être inscrite.

A l'unanimité les membres du conseil autorisent ce groupement de commande.

II-Effacement de lignes télécom.

Monsieur le Maire présente le projet d'enfouissement et d'effacement des lignes et changement des conduites d'adduction d'eau potable rue Saint Thomas.

A l'unanimité les membres du conseil acceptent ce projet.

III-Rénovation de l'éclairage public rue Saint Thomas

Monsieur le maire précise que ce projet est en lien avec le sujet précédent.

A l'unanimité les membres du conseil acceptent ce projet.

IV- Rénovation de l'éclairage public rue de la Grive et rue de Thave

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de rénovation de l'éclairage public dans les rues Thave et de la Grive

A l'unanimité les membres du conseil acceptent ce projet.

V-Décision modificative N°1

Monsieur le maire présente la nécessité de prendre une décision modificative pour abonder la ligne des travaux d'enfouissement de réseaux afin de pouvoir régler au syndicat de la Diège le projet réalisé de rationalisation de l'éclairage public. Pour compenser monsieur le Maire propose de diminuer les crédits affectés au renouvellement du matériel roulant.

Monsieur ROY demande l'avenir de l'achat du tractopelle

Monsieur le Maire répond que la commune avait émis l'idée d'investir dans l'achat d'un tractopelle, mais l'opportunité de racheter le merlot de la communauté de communes au prix de 15 000 € est arrivée en même temps donc l'achat du tractopelle est annulé.

A l'unanimité les membres du conseil valident cette décision.

VI- Décision modificative N°2

Monsieur le maire présente la nécessité de prendre une décision modificative pour annuler les titres émis au nom des gérants du camping et les réémettre au nom de leur société.

A l'unanimité les membres du conseil valident cette décision.

VII-Syndicat mixte Transcorrèzien

Monsieur le Maire précise au conseil municipal la dissolution du SIVU Transcorrèzien et qu'à présent il convient de rembourser par anticipation le prêt engagé.

Après débats le conseil municipal à l'unanimité valide cette participation financière

VIII-FPIC 5 Fond National de péréquation des Ressources Intercommunales et Communes 2016)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de la communauté de communes de continuer le régime dérogatoire libre à l'instar de 2015. Ce principe ramène la cotisation de la commune de Neuvic de 80 579 € à 76 106€.

Après débats le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

IX- DECISION MODIFICATIVE n°3 – relative au FPIC

Monsieur le maire présente au conseil municipal la nécessité de prendre une décision modificative relative au prélèvement du FPIC dont les services de l'Etat nous ont transmis le montant de 76 106 alors que le budget était abondé à hauteur de 60 000€

Après débats le conseil municipal à l'unanimité approuve cette adhésion et participation financière.

X- AGENT COORDINATEUR RECAPENSEMENT INSEE

Monsieur le maire précise au conseil municipal que la population doit être recensée en 2017, à ce titre les services de l'INSEE demandent que la mairie nomme un agent coordinateur. Monsieur le maire propose de nommer madame FANEL, agent territorial en poste à la bibliothèque municipale.

Monsieur ROY demande si l'agent effectuera cette tâche en dehors de son temps de travail
Monsieur le Maire répond que cette mission sera effectuée pendant les heures de travail.

Après débats le conseil municipal favorable par 15 voix Pour et 4 voix contre valide cette nomination.

XI-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le maire présente au conseil municipal les nouvelles demandes de subventions pour les associations Neuvicoises, au nombre de six.

Monsieur ROY demande ce que propose l'association AMELI, en échange de la subvention demandée,

Monsieur BARTHES répond et liste les différentes manifestations et concerts inscrits sur leur demande.

Proposition est faite de demander un complément d'information sur les festivités prévues en 2016 sur Neuvic et validation de 3 000 € immédiatement de subvention le reste pourra être versé après le prochain conseil municipal sur complément d'information demandé.

Après débats le conseil municipal à l'unanimité approuve ces subventions

XII-MODIFICATION DELIBERATION COLLEGE – VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une nouvelle délibération annulant et remplaçant la précédente sur laquelle le nombre d'enfants ne correspondait pas au nombre d'enfants ayant participé aux voyages.

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité, valide cette subvention

XIII- ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet d'achat de deux parcelles de terrain cadastrées AX 128 et AX 148 d'une contenance totale de 25 431m² au prix d'achat de 10 000 €

Madame BUREAU demande si le terrain sera dessouché
Monsieur le Maire répond que non le terrain est acheté dans l'état.

Madame MAURY demande la position de France domaine
Monsieur le Maire répond que nous attendons leur estimation.

Monsieur ROY s'interroge sur le fait que la commune souhaite acheter du terrain en bordure du lac, alors que la maison d'Antiges est en vente et qu'il aurait été bon d'investir sur ce site. Il reste malgré tout favorable à cet achat.

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité valide cet achat

XIV-SIMPLIFICATION DES REGLES POUR LA REVISION DU PLU

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de simplification de la législation applicable depuis le 1^{er} janvier 2016 sur la procédure de révision du PLU engagée par la mairie.

Monsieur GAERTNER précise que pour sa part cette procédure ne simplifie pas mais impose de nouvelles contraintes qui auront pour conséquences de compliquer la vie de la commune.
Monsieur le Maire répond que cela sera confirmé par le cabinet d'étude en charge de la révision du PLU.

Monsieur ROY précise qu'il votera contre, car la révision du PLU se fait sans réunir la commission urbanisme.

Après débat le conseil municipal favorable par 14 voix pour, 2 abstentions et 3 voix contre valide cette simplification.

XV-IMPLANTATION D'UN NOUVEAU PARC EOLIEN

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande du cabinet d'étude QUADRAN de réaliser une étude pour l'implantation d'un parc éolien sur les secteurs de Rouffiange-Junière et de Chauvet – Brameix.

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité valide l'autorisation de laisser faire des études par le cabinet QUADRAN.

XVI-DISSOLUTION DE LA REGIE COMMUNALE D'AVANCE

Monsieur le maire propose au conseil municipal de dissoudre la régie communale d'avance, créée en 2005 et ayant servi une seule fois.

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité valide cette dissolution

XVII- RAPPORT SUR L'EAU

Monsieur BARTHES présente au conseil municipal le rapport sur l'eau 2016.

Ce rapport présente la composition du SIVOM, les communes adhérentes, l'organigramme, les consommations, les ressources en eau. Monsieur BARTHES présente ensuite les prévisions de travaux : changement des réseaux rue des Charrieroux et rue du centre équestre et la station d'épuration de Neuvic.

Enfin prévision d'augmentation de 5% sur l'eau et l'assainissement mais pas sur les abonnements.

Monsieur ROY demande si l'ancienne pisciculture d'Augère a été achetée, ou en est l'étude sur l'approvisionnement en eau et enfin quel est l'avenir du SIVOM du Riffaud à très court terme.

Monsieur BARTHES répond que la pisciculture d'Augère est bien rachetée, et les salariés sont également inquiets pour leur avenir quant à l'intercommunalité.

XIX- PRIMES FACADES

Monsieur le maire présente au conseil municipal les demandes de primes façades

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité valide cette prime

Informations diverses

Monsieur le maire expose un problème sur la fourniture des repas de cantine avec le Lycée agricole le prix passant de 3€50 à 5€13. Une enquête sera effectuée auprès des parents et en parallèle un appel d'offre sera effectué.

Madame MAURY évoque le courrier adressé à madame le proviseur du Lycée professionnel concernant la clôture.

Monsieur le Maire rappelle que des réunions se sont tenues sur place, qu'il été convenu de laisser libre l'accès au captage et qu'il prendra contact avec madame le proviseur.

Monsieur GAERTNER demande ou en est le PLU et pourquoi rien n'est précisé sur le site internet de la mairie. Est-ce que Monsieur COUPAT a répondu sur la coupe des arbres en bordure de l'eau au camping d'Antiges, et enfin est-ce que l'opposition peut siéger à la commission appel d'offre.

Monsieur ROY souhaite que soit réétudier les jeux place des tilleuls et qu'un minimum d'entretien soit effectué.

Madame MAURY précise que l'entretien est à prévoir impasse saint thomas au niveau du passage piéton.

Madame PRADEL précise qu'au niveau du presbytère le trottoir est envahi par les branches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Marie-Laure MIRANDE

Jean STÖHR